



PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Délégation à la Mer et au Littoral
Pôle gestion de l'espace littoral et maritime
9 boulevard de Verdun – CS 40424
44616 SAINT-NAZAIRE Cedex



Tél : 02-40-11-77-55 / 02-40-11-77-56
Courriel : ddtm-dml-gelm@loire-atlantique.gouv.fr

DÉCLARATION SIMPLIFIÉE D'ÉVALUATION D'INCIDENCES NATURA 2000 SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME (article R414-23 du code de l'environnement)

Références réglementaires :

- Code de l'environnement : articles L414-4, R414-19 et R414-23

L.414-4 : « I. – Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Évaluation des incidences Natura 2000 " :1° Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation ;2° Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ;3° Les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage.(...) »

R.414-19 : « I. – La liste nationale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en application du 1° du III de l'article L. 414-4 est la suivante : (...) 21° L'occupation d'une dépendance du domaine public d'une personne publique soumise à autorisation au titre de l'article L. 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques lorsque la dépendance occupée est localisée, en tout ou partie, en site Natura 2000 (...) »

R.414-23 : « Le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est établi, s'il s'agit d'un document de planification, par la personne publique responsable de son élaboration, s'il s'agit d'un programme, d'un projet ou d'une intervention, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire, enfin, s'il s'agit d'une manifestation, par l'organisateur. (...) »

IMPORTANT : Il est de la responsabilité du pétitionnaire de répondre aux obligations réglementaires concernant l'évaluation des incidences Natura 2000.

Cette pré-évaluation permet, par une étude succincte du projet et des enjeux, d'analyser l'ensemble des incidences potentielles sur le ou les site(s) Natura 2000. Cette rubrique doit permettre, par une comparaison entre le projet et les enjeux du site Natura 2000, de réaliser une première évaluation de son incidence sur un site Natura 2000 et de s'affranchir d'une étude approfondie, si l'absence d'incidence est démontrée par ce formulaire. Cette rubrique fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'elle permet de conclure à l'absence d'incidence, après évaluation des impacts et présentation d'un argumentaire étayé en ce sens.

(Champs à compléter directement dans le formulaire)

1 Désignation du demandeur

Nom : Prénom(s) :

Qualité (président, gérant, maire, ...) :

Société/association/collectivité :

Référence Immatriculation RCS ou N° SIRET :

Adresse (siège social ou domicile pour les particuliers) :

N° Téléphone : Courriel :

2 Objet de la demande

- Manifestation ponctuelle Activité balnéaire Dérogation de circulation sur DPM
- Travaux Ouvrage Aménagement ou construction temporaire
- Mouillage Pêche

Commune :

Lieu-dit :

Emprise : m de largeur (perpendiculaire à la mer), m de longueur (parallèle à la mer), total emprise de m²

Descriptif de l'occupation (dates et durée d'occupation, véhicules utilisés, présence de public, signalisation, accès, ...) :

3 Site(s) concerné(s) par le projet

CLASSEMENT	CODE DU SITE	NOM DU SITE *	CONCERNÉ(S)
ZPS	FR5212007	Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang de Pont de Fer (Assérac, Saint Molf, Mesquer, Guérande)	<input type="checkbox"/>
SIC-ZSC	FR5200626	Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang de Pont de Fer (Assérac, Saint Molf, Mesquer, Guérande)	<input type="checkbox"/>
ZPS	FR5212013	Mor Braz (Assérac, Mesquer, Piriac sur mer, La Turballe, Le Croisic)	<input type="checkbox"/>
SIC-ZSC	FR5202010	Plateau du Four	<input type="checkbox"/>
ZPS	FR5210090	Marais Salants de Guérande, Traicts du Croisic et Dunes de Pen-Dron (Batz-sur-Mer, Guérande, Le Croisic, Le pouliguen, La Turballe)	<input type="checkbox"/>
SIC-ZSC	FR5200627	Marais Salants de Guérande, Traicts du Croisic et Dunes de Pen-Dron (Batz-sur-Mer, Le Croisic, Guérande, Le Pouliguen, La Turballe)	<input type="checkbox"/>
ZPS	FR5212014	Estuaire de la Loire et Baie de Bourgneuf (Pornichet, Saint Nazaire, Saint Brévin Les Pins, Saint Michel Chef Chef, La Plaine sur Mer, Pornic, Préfailles)	<input type="checkbox"/>
SIC-ZSC	FR5202011	Estuaire de la Loire Nord (Pornichet, Saint Nazaire)	<input type="checkbox"/>
SIC-ZSC	FR5202012	Estuaire de la Loire Sud et Baie de Bourgneuf (Saint Brévin Les Pins, Saint Michel Chef Chef, La Plaine Sur Mer, Préfailles, Pornic)	<input type="checkbox"/>
ZPS	FR5212009	Marais Bretons, Baie de Bourgneuf, Île de Noirmoutier et Forêt de Monts (Pornic, La Bernerie En Retz, Les Moutiers En Retz)	<input type="checkbox"/>
SIC-ZSC	FR5200653	Marais Bretons, Baie de Bourgneuf, Île de Noirmoutier et Forêt de Monts (Pornic, La Bernerie En Retz, Les Moutiers En Retz)	<input type="checkbox"/>

ZPS : Zone de Protection Spéciale : Directive Oiseaux

SIC-ZSC : Site d'Intérêt communautaire / Zone Spéciale de Conservation: Directive Habitat Faune Flore

*L'animateur Natura 2000 référent du/des site(s) peut vous aider à compléter la suite de la déclaration simplifiée.

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r259.html>

4 Incidences potentielles sur les habitats ou les espèces protégées

	ESPÈCES/ HABITATS	ACTION(S) POUVANT AVOIR DES EFFETS	PERTURBATIONS DEGRADATIONS POTENTIELLES (si oui, précisez)	MESURES D'ATTÉNUATION	INCIDENCE(S) FINALE(S) ATTENDUE(S) OUI**/NON
EXEMPLE	<i>Dune boisée</i>	<i>Circulation</i>	<i>Oui : piétinement</i>	<i>Mise en place de ganivelles</i>	<i>Non</i>
MILIEU DUNAIRE	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
EXEMPLE	<i>Triton marbré</i>	<i>circulation</i>	<i>Non</i>		<i>Non</i>
ESPÈCES ANIMALES À TERRE <i>(aquatiques, côtières, terrestres)</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
EXEMPLE	<i>Panure à moustache</i>	<i>Bruit en période de nidification</i>	<i>Oui</i>	<i>Occupation limitée aux périodes hors nidification</i>	<i>Non</i>
OISEAUX	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
EXEMPLE	<i>Laminaire</i>	<i>Destruction du milieu</i>	<i>Non</i>		<i>Non</i>
ESPÈCES AQUATIQUES <i>(faunes et flores)</i>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
EXEMPLE	<i>Récifs</i>	<i>Circulation</i>	<i>Non</i>		<i>Non</i>
HABITATS NATURELS	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

** Si les mesures envisagées ne permettent pas de réduire l'impact du projet sur les habitats et/ou les espèces, un dossier d'incidence complet vous sera demandé afin de poursuivre l'évaluation.

5 Nettoyage du site – Gestion des déchets - Nuisances

Type de déchets produits :

Volume prévisionnel : m³

Pollution sonore maximale : dB

Mode de gestion/récupération des déchets :

Mode d'évacuation/traitement des déchets :

Nuisances sonores potentielles :

6 Conclusion

Il est de la responsabilité du demandeur de l'occupation du domaine public maritime naturel de conclure à l'absence ou non d'incidence de son projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

NON, mon projet n'a pas d'incidence sur les habitats et/ou espèces protégées

L'évaluation préliminaire ci-dessus est suffisante. Ce formulaire dûment renseigné, complété des éventuelles pièces demandées, est à joindre à la demande d'occupation du domaine public maritime naturel.

OUI, mon projet a des incidences sur les habitats et/ou espèces protégées

Le pré-diagnostic réalisé à ce stade est insuffisant. L'évaluation des incidences Natura 2000 doit se poursuivre. Un dossier complet précisant les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'incidence du projet sur les habitats et les espèces d'intérêts européens devra être établi et joint en complément de la demande d'occupation du domaine public maritime naturel.

7 Documents à fournir

Joindre un/des plan(s) précisant, s'il y a lieu, :

- Les zones d'accueil de participants ou de publics, le lieu des installations temporaires/travaux,
- Aire de stationnement des véhicules,
- Les équipements (*sécurité, sonorisation, ...*),
- L'emplacement demandé avec une délimitation du/des site(s) Natura 2000 concerné(s),

8 Signature

À :

Le :

Signature du demandeur :

Des contrôles peuvent être effectués et donner lieu à l'application de l'article L414-5-1 du code de l'environnement en cas d'infraction.

Liens Utiles

Préfecture de Loire-Atlantique : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Natura-2000>

Animateur Natura 2000 : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r259.html>

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

Inventaire Nationale du Patrimoine Naturel (INPN) : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeSites>

Centre de Ressources Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr/>

Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/>